

N°110 JUILLET 2023

Village coup de coeur

Servon

MAG'



C'EST LA FÊTE DU VILLAGE
À SERVON

SERVON.FR

Ne repeignez plus vos plafonds, découvrez le plafond tendu



Votre plafond actuel est sale, fissuré, écaillé, mal peint ? Nous avons **la solution idéale** pour rénover et embellir votre intérieur tout **en gardant un aspect peinture**. L'aspect **mat ou satiné** vous fera découvrir **un plafond sans trace de rouleaux**.



LA SOLUTION POUR L'ÉCLAIRAGE : votre intérieur prend **une nouvelle dimension** avec son esthétisme incomparable et **les nombreuses possibilités** d'incorporation d'éclairage : spot LED, bande LED, éclairage de couleur et ambiance variable. La perte de hauteur varie de 12 mm à 7 cm selon l'option d'éclairage choisie. Le plafond tendu permet d'obtenir **une création unique dans votre intérieur**, s'adapte à **toutes les formes possibles** : horizontales, rondes, inclinées. De plus, sa modularité lui permet d'être changé selon vos envies.

YAMÉNO

74 Avenue de la République
77340 PONTAULT-COMBAULT - FRANCE
Port. 06 61 10 96 64 - yameno@me.com

Tél. 01 60 29 27 99 - www.yameno.fr  



VOTRE DÉCISION EST PRISE ? VOUS SOUHAITEZ **VENDRE** ?

Si vous me faites confiance vous aurez l'assurance de :

AVIS DE
VALEUR
OFFERT

Honoraires
adaptés

Analyse de la
solvabilité
des acquéreurs

Parfaite
connaissance
du secteur

Large
diffusion
des annonces

Démarches
Notariales

Je vous **accompagnerai** tout au long de votre **projet immobilier** jusqu'à la **remise des clés et au-delà !**

Chez iad nous rémunérons
le «bouche à oreille»

Si vous me mettez en relation
avec un vendeur ou un acquéreur
pour son Projet Immobilier,
vous percevrez une partie de ma rémunération**



iad



Bérengère **COUVIGNY**
Conseillère* en Immobilier

06 38 25 79 89
berengere.couvigny@iadfrance.fr

© BERENGERE COUVIGNY mandataire indépendant en immobilier (sans détachement de fonds), agent commercial immatériel au RCS de YVELINES le 07/10/2014 N° 544 827 de VERSAILLES le 22/04/2014 N° 542/14
titulaire de la carte de démarchage immobilière pour le compte de la société NBI France SAS au capital de 100 000 €, RCS Nanterre n° 542 676 431, siège social au 1 allée de la Ferme de Vaux -
Immobilier Core Immobilier 01 - 77107 Lagny-sur-Marne, filiale de la Core Professionnelle de l'Immobilier au 1 allée de la Ferme de Vaux -
détachée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne. Responsabilité civile professionnelle GENIAXIS 1000, 7 rue FELIX MEYER - 75009 Paris, garantie par la CACI
(Fédération Française) N° de RCS Nanterre 542 676 431 - 542 676 431 (RCS Nanterre) N° de RCS Versailles 542 676 431 (RCS Versailles) N° de RCS Versailles 542 676 431
Document d'information non contractuel - Conditions applicables sans préjudice. Ne pas jurer sur le acte public - NBI 2015
**Sur les honoraires net des agents commerciaux indépendants (sans détachement de fonds) de la SAS NBI France immatérielle au RCS,
titulaire de la carte de démarchage immobilière pour le compte de la société NBI France.
**La rémunération est répartie après le règlement de l'acte authentique jusqu'à 12 % de son montant HT et la somme s'ajoute par vos soins (montant de prescription suspendu par un contrat)

ÉDITO



Chères Servonnaises, Chers Servonnais

L'année scolaire se termine.

C'est l'occasion pour nous d'en faire un bilan succinct.

Nous avons appris avec beaucoup de tristesse que notre chère directrice d'école, Fanny VEIGA, va être remplacée. Heureusement son remplaçant a déjà été nommé et prendra ses fonctions dès la rentrée de septembre. Nous souhaitons, à ce dernier, le meilleur dans sa nouvelle affectation.

La remise des récompenses aux élèves CM2 s'est déroulée dans la bonne humeur et a permis des échanges fructueux avec les auteurs d'un livre très intéressant sur le harcèlement à l'école.

Le challenge de la sécurité routière communal a connu un grand succès, comme les années précédentes. Par ailleurs nos élèves se sont également illustrés au challenge départemental puisque parmi les 8 sélectionnés, ils se sont hissés aux 2ème et 3ème places et ont obtenu 2 très beaux vélos. Je leur adresse un grand bravo.

En ce qui concerne la conformité du nouveau jeu installé dans le parc du 14 juillet, de nombreux échanges ont été opérés. Nous en espérons une issue très rapidement.

Comme promis, un numéro spécial a été édité par la municipalité pour expliquer nos projets en matière d'urbanisme. Le travail de l'équipe, que je félicite au passage, permettra à chacun de se faire une idée sur nos intentions et nos ambitions.

A la suite de la décision de justice, classant sans suite les inquiétudes de certains sur la pollution du parcours de santé sans suite, un arrêté de réouverture du site sera pris prochainement. Une relance a été faite à la société pour une reprise rapide des travaux.

La fête du village s'est déroulée dans de bonnes conditions, avec une affluence record. Je voudrais remercier les organisateurs et plus particulièrement, Clarysse, mais aussi les services techniques de la ville. Plusieurs groupes de musique se sont exprimés et ont reçu un accueil des plus chaleureux.

Une nouvelle fois, je voudrais remercier les associations de Servon qui font vivre notre village : le club photos dont une exposition est affichée sur les grilles de l'école ; le Football Club de Servon toujours en progression, le mille-pattes avec leurs sorties et randonnées, la Gym volontaire avec le Fitness et ses séances de bien-être, le CLAS avec son show de fin d'année, le roller et son spectacle ainsi que toutes les autres...

En attendant de vous retrouver tous à la rentrée, mon équipe et moi-même vous souhaitons un bel été et de très bonnes vacances.

Portez-vous bien et surtout prenez soin de vous.

Marcel Villaça
Maire de Servon

SOMMAIRE



EN DIRECT DE LA MAIRIE

CANICULE, LA MAIRIE VOUS INFORME !	P6 À 7
QUE SE PASSE-T-IL AVEC LE NOUVEAU JEU DE L'ESPLANADE DU 14 JUILLET ?	P8
ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX DE SERVON.....	P8

ACTUALITÉS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	P9 À 11
ÇA BOUGE AUX CHARMILLES	P12 À 13
LE FORUM DES ASSOCIATIONS	P13
ENVIRONNEMENT.....	P14
LES TIQUES	P15
ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES	P15
EDEN-CERF, LES ARTISTES À L'APPUI DE NOS ENGAGEMENTS SOLIDAIRES	P16
19 ^{ÈME} FÊTE DU VILLAGE	P17
SERVON SORT LE GRAND JEU POUR LE 14 JUILLET	P17
LES ASSOCIATIONS.....	P18



ENFANCE ET JEUNESSE

REMISE DES RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES DE CM2	P23
PRÉVENTION ROUTIÈRE	P24
OUVERTURE DE CLASSE	P24
SOUTIEN SCOLAIRE	P25
UNE OUVERTURE VERS LA CULTURE ET LE SPORT	P25
BACHELIERS	P26
LA FCPE ORGANISE LE CARNAVAL DE SERVON.....	P26
L'ACCUEIL DE LOISIRS FAIT SON CINÉMA.....	P27
SÉJOUR AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS.....	P27
PRINTEMPS INTERCO'GO À L'ESPACE JEUNES	P28
ARTICLE SERVON TALENT SHOW	P28



INFOS PRATIQUES

L'HISTOIRE DE SERVON.....	P29
CARNET D'ÉTAT CIVIL.....	P30
TRIBUNES.....	P31

SERVON LE MAG'

Directeur de la publication Marcel Villaça **Responsable de la rédaction** Vincent Bianco

Ont participé à ce numéro les membres de la commission communication, le service enfance et jeunesse, les responsables d'associations **Crédit photo** Mairie de Servon, Chris Markesi, Jean-Pierre Fournier

Impression Emergence 1, rue de l'Ormeteau 77170 Servon ISSN : 0999 - 8861 **Régie publicitaire** Service communication - communication@servon.fr Tirage : 1 750 exemplaires

Édité par la ville de Servon 15 rue de la Poste 77170 Servon www.servon.fr



L'INTÉGRALITÉ DES PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL EST CONSULTABLE EN MAIRIE, SUR LES PANNEAUX D'INFORMATIONS MUNICIPALES AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET :

WWW.SERVON.FR

SÉANCE DU 23 MARS 2023

- Règlement de fonctionnement des accueils de loisirs et de la restauration scolaire - (Unanimité).
- Règlement intérieur de l'étude dirigée à l'école - (Unanimité).
- Etude dirigée à l'école : fixation de la rémunération des intervenants - (Unanimité).
- Fixation des tarifs de l'étude dirigée - (Unanimité).
- Fixation des tarifs de la restauration scolaire et des accueils de loisirs - (Unanimité).
- Adhésion à Too Good To Go – fixation du prix du panier repas - (Unanimité).
- SIGEIF : approbation de la convention constitutive du groupement de commandes de diagnostics amiante et HAP dans les enrobés de voirie - (Unanimité).
- SIGEIF : convention pour l'accompagnement de conseil en énergie - (Unanimité).
- Approbation du compte de gestion du Trésorier - Commune – Assainissement exercice 2022 - (Unanimité).
- Vote du Compte Administratif 2022 – Commune - (14 voix pour, 4 abstentions).
- Affectation du résultat 2022 – Commune - (15 voix pour, 4 abstentions).
- Vote du Compte Administratif 2022 – Assainissement - (14 voix pour, 4 abstentions).
- Affectation du résultat 2022 – Assainissement - (15 voix pour, 4 abstentions).
- Vote du taux des taxes locales – Année 2023 - (17 voix pour, 2 abstentions).
- Vote du Budget Primitif 2023 – Commune - (15 voix pour, 4 abstentions).
- Vote du Budget Primitif 2023 – Assainissement - (15 voix pour, 4 abstentions).
- Budget Commune - Provision pour créances douteuses - (Unanimité).
- Budget Assainissement – Provision pour créances douteuses - (Unanimité).
- Attribution de subventions aux associations locales – Année 2023 - (Unanimité).
- Attribution d'une subvention au CCAS - (Unanimité).
- Attribution d'une subvention à la Caisse des Ecoles - (Unanimité).
- Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - (Unanimité).
- Réfection de la toiture de l'église : demande de subvention - (Unanimité).
- Accueil de loisirs : fixation de la participation familiale au séjour du mois d'avril - (Unanimité).
- Modification du tableau des effectifs du personnel : création d'un poste d'adjoint d'animation - (Unanimité).
- Création d'un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité au sein des accueils de loisirs - (Unanimité).
- Désaffectation et déclassement du domaine public et cession d'une parcelle de terrain située rue de Verneuil l'Etang - (Unanimité).

CANICULE, LA MAIRIE VOUS INFORME !

LA CANICULE EST DÉFINIE COMME UN NIVEAU DE TRÈS FORTES CHALEURS LE JOUR ET LA NUIT PENDANT AU MOINS TROIS JOURS CONSÉCUTIFS. LA DÉFINITION DE LA CANICULE REPOSE DONC SUR DEUX PARAMÈTRES : LA CHALEUR ET LA DURÉE. MA SANTÉ PEUT ÊTRE EN DANGER QUAND CES 3 CONDITIONS SONT RÉUNIES :

- IL FAIT TRÈS CHAUD,
- LA NUIT, LA TEMPÉRATURE NE DESCEND PAS, OU TRÈS PEU,
- CELA DURE PLUSIEURS JOURS.

QUELS SONT LES RISQUES LIÉS À LA CANICULE ?

L'exposition d'une personne à une température extérieure élevée, pendant une période prolongée, sans période de fraîcheur suffisante pour permettre à l'organisme de récupérer, est susceptible d'entraîner de graves complications.

La chaleur fatigue toujours. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur. Les périodes de fortes chaleurs sont propices aux pathologies liées à la chaleur, à l'aggravation de pathologies préexistantes ou à l'hyperthermie.

Les personnes fragiles et les personnes les plus exposées à la chaleur sont particulièrement en danger.

La chaleur est surtout pénible quand le corps ne s'est pas encore adapté (au début de la vague de chaleur), quand elle est humide (la sueur ne s'évapore pas) et qu'il n'y a pas de vent (la vapeur d'eau reste comme «collée» à la peau), quand la pollution atmosphérique vient ajouter ses effets à ceux de la chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool Mouillez-vous le corps Évitez le soleil

Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement Portez un masque Respectez une distance d'un mètre

MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

DT16-044-20A - 17 juin 2020 - BABEL

QUELLES SONT LES PERSONNES À RISQUE ?

- Les personnes de plus de 65 ans. Lorsque l'on est âgé, le corps transpire peu et il a donc du mal à se maintenir à 37°C. C'est pourquoi la température du corps peut alors augmenter : on risque le coup de chaleur (hyperthermie – température supérieure à 40°C avec altération de la conscience). Les personnes âgées sont aussi exposées à l'hyponatrémie (baisse du taux de sodium dans le sang) si elles s'hydratent trop.
- Les nourrissons et les enfants, notamment les enfants de moins de quatre ans. En ce qui concerne l'enfant, le corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température. Mais, en conséquence, il perd de l'eau et il risque la déshydratation.
- Les femmes enceintes sont particulièrement concernées par les gestes de prévention qui sont à suivre avec attention.
- Les personnes souffrant de maladies chroniques ou de pathologies aiguës au moment de la vague de chaleur.
- Les personnes en situation de grande précarité.
- Les personnes sous traitement médicamenteux au long cours ou prenant certains médicaments pouvant interférer avec l'adaptation de l'organisme à la chaleur. Les médicaments peuvent aggraver les effets de la chaleur. Ces problèmes doivent être abordés avec votre médecin traitant et votre pharmacien avant l'été. En cas de problèmes de santé ou de traitement médicamenteux régulier, demander à son médecin traitant quelles sont les précautions complémentaires à prendre avant l'été (adaptation de doses, arrêt du traitement ?).
- Les sportifs
- Les travailleurs en plein air

D'autres personnes sont également susceptibles d'être plus à risque en période de canicule :

- Les personnes confinées au lit ou en fauteuil.
- Les personnes souffrant de troubles mentaux (démences), de troubles du comportement, de difficultés de compréhension et d'orientation ou de pertes d'autonomie pour les actes de la vie quotidienne.
- Les personnes ayant une méconnaissance du danger.



NUMÉRO UTILE

La plateforme téléphonique du public, Canicule info service au 08 00 06 66 66, permet d'obtenir des conseils pour se protéger et protéger son entourage, en particulier les plus fragiles.

Elle est joignable de 9h à 19h (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Vous pouvez aussi contacter le CCAS de la commune au 01 64 05 87 64. *Plus d'informations page 14.*



QUE SE PASSE-T-IL AVEC LE NOUVEAU JEU DE L'ESPLANADE DU 14 JUILLET ?

Beaucoup des utilisateurs des jeux de l'esplanade du 14 juillet s'interrogent sur la situation du nouveau jeu récemment installé. En effet, celui-ci à peine installé a été fermé au public, entraînant la déception de nombreux enfants.

En voici la raison :

Pour remplacer un ancien jeu devenu dangereux et dont le coût de réparation avoisinait celui d'un neuf, l'équipe municipale a souhaité en installer un nouveau, plus grand et disposant de plus d'activités. Celle-ci a fait le nécessaire pour qu'il soit installé avant la belle saison. Ce jeu a été acheté chez un grand vendeur national spécialisé dans les jeux pour collectivités et installé par une entreprise agréée, comme la réglementation l'impose. Une fois l'installation faite, un bureau de contrôle est venu réaliser une vérification avant l'ouverture au public, toujours comme la réglementation l'impose. Mais il a conclu que la structure présentait un danger : le diamètre de la corde à grimper a été jugé trop fin. En conclusion, il refuse l'ouverture du jeu. Le vendeur se retranche derrière l'homologation qu'il a obtenue lors de la commercialisation du jeu. Il refuse de changer la corde, arguant que dans ce cas le jeu ne serait plus conforme au modèle homologué.



Nous ne pouvons pas changer la corde nous-mêmes, ni même la supprimer nous-mêmes pour la même raison. La commission de sécurité, quant à elle, maintient sa position. Nous en sommes là, vendeur et Bureau de Contrôle se renvoient la balle depuis des semaines.

Nous mettons tout en œuvre pour qu'une solution soit trouvée très rapidement, nous avons ainsi saisi les instances préfectorales et mis en demeure le vendeur de faire le nécessaire pour que le jeu puisse enfin être ouvert.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS ET CANIVEAUX DE SERVON

Pour rappel, il est évidemment interdit de cracher, d'uriner et d'une manière générale de souiller la voie publique et les espaces publics avec quelque matière que ce soit. Les usagers de la voie publique et les occupants des propriétés riveraines sont tenus d'éviter toute cause de souillure des dites voies.

Mais au-delà de ces prescriptions, il en est d'autres qui incombent aux citoyens servonnais. C'est par exemple le cas du balayage et de l'entretien des trottoirs et caniveaux.

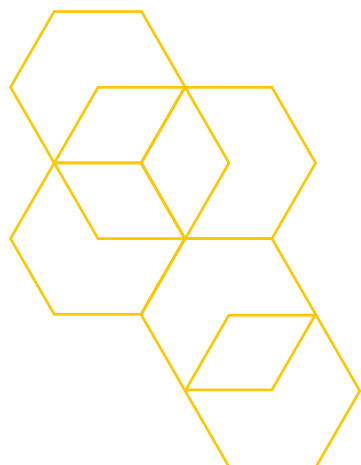


veaux. En effet, dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires, les professionnels et occupants des habitations riveraines sont tenus, de balayer ou faire balayer une largeur égale à celle du trottoir et de maintenir en bon état de propreté le caniveau.

A ce titre, il vous est demandé :

- de balayer et nettoyer le trottoir,
- d'assurer, par enlèvement des débris et feuillages, le bon écoulement des eaux pluviales dans les tuyaux de descentes, gargouilles ainsi que les caniveaux.
- de tailler les haies qui débordent sur la rue et gênent la circulation sur les trottoirs

Quand ces règles ne seront pas respectées, elles seront assorties de sanctions.



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE CCAS



AIDE AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

Pour l'année 2023/2024, le CCAS accorde une aide financière aux familles servonnaises dans le cadre de la pratique d'activités sportives ou culturelles de leurs enfants. Une participation de 50% (limitée à 100€ par enfant) sur le coût global de l'activité (licence, adhésion et cours compris).

Une seule attribution d'aide possible par enfant et par an

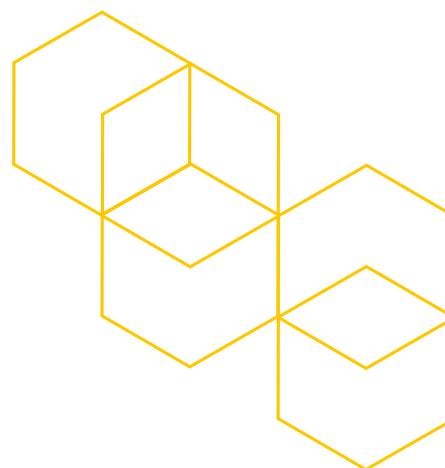
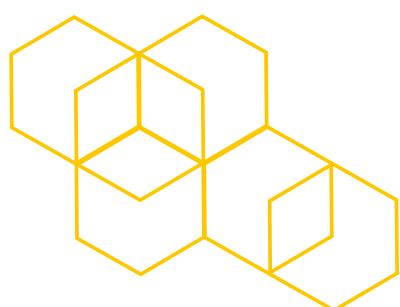
La demande se fait à la mairie de Servon auprès de Martine DUL au 01.64.05.87.64 sur rendez-vous, avant le 31 octobre 2023.

Conditions exigées :

- L'enfant doit être âgé au minimum de 5 ans et au maximum de 18 ans (au cours de l'année d'inscription),

Documents nécessaires à la démarche :

- Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- Les revenus mensuels de la famille doivent être inférieurs à 3134€ (fournir les 3 derniers bulletins de salaire)
- Justificatif du règlement de l'activité sportive ou culturelle **servonnaise** ou justificatif du règlement du centre aquatique de l'Orée de la Brie,
- Un relevé d'identité bancaire



AIDE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES POUR LES ETUDIANTS

Pour l'année 2023/2024, le CCAS renouvelle l'aide financière de 100€ accordée aux étudiants ne bénéficiant plus de la subvention de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie, dans le cadre de leur transport scolaire.

Une seule aide est accordée par étudiant.

La demande se fait à la mairie de Servon auprès de Martine DUL au 01.64.05.87.64 sur rendez-vous, avant le 31 octobre 2023.

Conditions exigées :

- Etre âgé de 22 à 25 ans
- Etre domicilié sur la commune de Servon
- Etre scolarisé sur l'année 2023/2024
- Justifier de l'utilisation des transports en commun

Documents nécessaires à la démarche :

- La carte nationale d'identité du demandeur
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Une attestation d'inscription ou un certificat de scolarité 2023/2024
- Un relevé d'identité bancaire

ATELIER MEMOIRE

En septembre 2023, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en partenariat avec le service Prévention Autonomie Centre 77 envisage de mettre en place gratuitement un atelier mémoire.

Cet atelier permet aux participants d'apprendre à entretenir leur mémoire et à stimuler leurs fonctions cognitives grâce à des exercices ludiques.

Un groupe de 12 personnes minimum est nécessaire pour la réalisation de ce programme.



Si vous souhaitez participer à cet atelier, nous vous invitons à retourner le coupon de pré-inscription ci-dessous au CCAS, à l'attention de Mme Martine DUL ou de vous inscrire par mail à l'adresse suivante : servicesocial@servon.fr avant le 31 juillet 2023.

CCAS DE SERVON

Bulletin de pré-inscription à l'atelier Mémoire

Nom : Prénom

Nom : Prénom
(Si couple)

Date de naissance : / / Date de naissance : / /

Adresse :

Tél :

UN REPAS COMPLET À DOMICILE

Un repas complet peut être livré au domicile des personnes de plus de 65 ans, aux personnes handicapées ou malades. Le repas fourni est le même que celui proposé aux enfants à la cantine scolaire. La livraison est gratuite et est assurée tous les jours ouvrés, du lundi au vendredi, uniquement le midi, par Aymeric, l'agent de médiation. Les plats sont conditionnés dans des glacières isolantes. Coût du repas : 4€30



**Vous souhaitez être au courant des activités du CCAS ?
N'hésitez pas à compléter ce bulletin et à le retourner en mairie**

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Mail :

PLAN CANICULE, FAITES-VOUS CONNAÎTRE

En vertu de la loi du 30 juin 2004, chaque mairie doit tenir un registre des personnes âgées ou handicapées isolées à leur domicile, susceptibles d'avoir besoin de l'intervention des services sociaux en cas de risque exceptionnel et de déclenchement du plan d'urgence. Ce recensement est effectué à la demande des personnes concernées, de leurs proches ou d'un tiers.

Il concerne :

- Les personnes de 65 ans et plus, résidant à leur domicile,
- Les personnes de plus de 60 ans, reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile,
- Les adultes handicapés résidant à leur domicile, bénéficiaires de l'AAH, de l'ACTP, de la carte d'invalidité, d'une pension de la sécurité sociale, d'une pension militaire ou reconnus comme travailleurs handicapés.



PLAN CANICULE

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF

(Prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)

À retourner au CCAS, 15 rue de la poste 77170 Servon

Rubrique 1 (1)

Je soussigné(e)

Nom : Nom de jeune fille : Prénoms :

Né(e) le : à :

Adresse : Code postal :

Téléphone :

Sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- en qualité de personne âgée de 65 ans et plus (2)
 en qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail (2)
 en qualité de personne handicapée (2)

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

Rubrique 2 (2)

Je déclare bénéficier de l'intervention

d'un service d'aide à domicile (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'un service de soins infirmiers à domicile (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'un autre service (2)

Nom de l'organisme :

Adresse / téléphone :

d'aucun service à domicile (2)

(1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires.

(2) Cocher la case correspondant à votre situation

(3) Les réponses à cette rubrique sont facultatives.

Rubrique 3 (3)

Personne de mon entourage à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le 2022

Signature :

Dispositions relatives à la loi «Informatique et libertés» du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels. Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entrainera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.
- Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Servon, 15 rue de la poste 77170 Servon

ÇA BOUGE AUX CHARMILLES !

ART FLORAL

Le 17 mars, le CCAS a organisé une après-midi d'art floral : la fleuriste Julie Riva a aidé nos résidentes à créer de beaux bouquets d'orchidées, de roses, d'œillettes et autres fleurs. Après une pause gourmande, chaque participante est repartie avec sa composition florale. La prochaine séance aura lieu au mois de septembre.



LECTURE À VOIX HAUTE

Depuis plusieurs années, la troupe des Brikiliz, lecteurs et lectrices bénévoles, viennent régulièrement aux Charmilles raconter des histoires et lire des extraits de romans ou des poèmes. Le 24 mars, les Brikiliz, après une heure de lecture très appréciée, ont partagé le repas que les résidentes avaient préparé en leur honneur.

ANIMATIONS PROPOSÉES PAR LE PERSONNEL D'ALGÉCO

Dans le cadre de la RSE (Responsabilité sociale des entreprises), la société ALGECO s'est engagée bénévolement dans l'organisation d'activités de loisirs en faveur des Séniors de la résidence « Les Charmilles ». Nous remercions chaleureusement les 3 bénévoles Martine, Marie et Michel qui ont proposé des jeux de précision et d'agilité, une animation musicale et une sortie au cinéma Kinépolis à nos Séniors.



Ces actions ont été appréciées par les résidents qui ont tout de suite été mis en confiance et se sont pris au jeu ! Le personnel Algéco a également salué cette initiative qui a permis de redonner du sens aux métiers d'Algéco, au plus près de la société civile.

LE 14 AVRIL, À VINCENNES

Après une visite guidée du Château de Vincennes et un déjeuner à l'hippodrome, une quarantaine de Séniors ont pu s'initier aux paris hippiques. Ce jour-là à Vincennes, huit courses ont eu lieu en trot monté et en trot attelé. Quelques chanceux, mais quelques perdants, qu'importe ! L'expérience a été appréciée de tous et toutes.



SORTIR AVEC LE CCAS

Le CCAS organise 2 visites avec un guide professionnel dans Paris : Le mercredi 20 septembre après-midi : L'Arc de triomphe. Tarif : 10 € (+entrée à l'Arc de triomphe à régler sur place) et le mercredi 25 octobre après-midi : Flânerie insolite et élégante dans les passages couverts. Tarif : 10€

Les participants se rendront par leurs propres moyens sur le lieu de rendez-vous. Un covoiturage jusqu'au métro ou au RER peut être organisé.

Pour vous inscrire, contacter **avant le 21 juillet 2023** : Martine DUL au 01 64 05 87 64.

Les places sont limitées à 25 par groupe.

MAGASIN B&M, HEUREUX DONATEUR

A Eden Ours, le magasin KLO vient de fermer ses portes et est remplacé par l'enseigne B&M. A l'occasion de l'inauguration le 3 mai, le directeur a remis 2 chèques de 300€ à la caisse des écoles et au CCAS de Servon.



LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Rendez-vous incontournable des acteurs de la sphère associative, le Forum des associations de Servon se déroulera le premier week-end de septembre. Tout au long de la journée, vous aurez la possibilité de rencontrer les associations et de discuter avec elles et de vous inscrire. Plusieurs animations vous attendent, des démonstrations de danse, d'arts martiaux, une balade en poney etc. Retrouvez-nous dans la Cour de l'Orme (derrière la mairie) **le 9 septembre** prochain à partir de 11h et jusqu'à 18h.



ENVIRONNEMENT

Soleil, chaleur, vacances nous invitent à sortir, à profiter de la nature environnante et à nous rafraîchir. Prenons le temps de découvrir notre environnement et d'en apprécier la qualité. Toutefois, restons vigilants et sobres sur ce que la nature nous offre.

SOBRIÉTÉ

Nos ressources en eau en raison d'hivers peu pluvieux, d'épisodes de sécheresse prévisibles, ont tendance à diminuer. Si vous avez consulté la carte de France sur ce sujet, vous avez pu constater que les nappes souterraines n'ont pas atteint leur niveau optimal, et le débit des fleuves, rivières, rus est globalement en baisse.

Ces déficits entraînent nombre de départements à prendre des mesures de restriction. Notre département de Seine-&-Marne a été placé en état de vigilance ou d'alerte sur plusieurs sites.

Il existe 4 niveaux de gravité :

Le niveau 1 : dit de « vigilance » ; qui consiste en une incitation à économiser l'eau

Le niveau 2 : dit d'« alerte » ; qui comporte plusieurs interdictions, à destination des particuliers, des entreprises, des collectivités, des exploitants agricoles

Le niveau 3 : dit « d'alerte renforcée », qui accentue les interdictions déjà mises en œuvre.

Le niveau 4 : dit de « crise »

En ce qui concerne SERVON, nous sommes au **niveau 1** « vigilance » et en « absence de restriction » au niveau des restrictions pour les prélèvements du réseau d'eau potable, du fait que nous sommes alimenté en eau potable par l'eau de Seine via la station de Morsang-sur-Seine (et non en puisage des nappes phréatiques) (mais n'oublions pas que le

débit de ceux-ci est en baisse par rapport aux années précédentes)

Même si nous ne sommes pas, à ce jour, concernés par les mesures de restriction, il nous semble, par solidarité, pour participer à l'effort national et pour ménager notre avenir, que nous devons nous montrer moins gourmands dans notre utilisation de l'eau potable, adopter en tout moment des gestes de sobriété, et éviter le gaspillage d'une ressource vitale qui tendra à se raréfier.

Chacun, même modestement, peut veiller à ne pas « surconsommer » l'eau du robinet, et ne l'utiliser qu'à bon escient.

Nous connaissons les « bons gestes » à mettre en œuvre... (récupérer l'eau de pluie pour les arrosages de nos jardins et potagers, modifier ses habitudes domestiques comme préférer les douches courtes aux bains, fermer le robinet lors des brossages des dents, éviter les lavages de voiture en dehors des stations spécialisées, les lavages de façades, toitures... faire la chasse aux fuites, installer des appareils économes en eau, réutiliser l'eau lorsque c'est possible). Ceux-ci ne sont pas exhaustifs et chaque idée peut être bonne à réaliser et à partager.

Éduquez-vous et éduquez les autres. Plus nous sommes nombreux à comprendre l'importance de l'eau et à adopter des comportements économes, plus nous serons en mesure de faire face aux sécheresses.

Chaque petite action compte. Même si ces changements peuvent sembler mineurs, lorsqu'ils sont mis en œuvre par beaucoup de gens, ils peuvent avoir un impact significatif sur la conservation et le bon usage de l'eau.

(Vous pouvez consulter la totalité de l'arrêté préfectoral relatif aux mesures de restriction temporaire de l'usage de l'eau en Mairie et sur notre site Servon.fr)

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Vous avez peut-être constatés que certaines zones de nos espaces verts ne sont pas tondues en totalité. C'est une volonté de laisser une partie de ces espaces en friche, afin de favoriser la biodiversité sur ces parcelles. Dans un prochain numéro nous reviendrons sur la nécessité et les bienfaits de maintenir des friches dans certains espaces propices.



LES TIQUES

Le joli temps dont nous bénéficions incite aux promenades, randonnées en divers lieux, dont les forêts qui nous entourent. De surnoisées petites bêtes nous y attendent et risquent, à notre insu, de nous causer bien des désagréments.

Les Tiques peuvent nous transmettre des maladies, et surtout la « maladie de LYME », quand elles mordent et s'installent dans le corps d'un humain ou d'un animal. Les tiques sont courantes en forêts, (mais pas seulement), dans les hautes herbes et buissons.



Quelques recommandations :

- Habillez-vous correctement de manière à vous protéger totalement.
- De préférence, portez des vêtements clairs (une tique y est plus facile à voir), des chemises à manches longues, un pantalon, des chaussettes et des chaussures fermées. Il peut être utile de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes
- Utiliser un répulsif contre les tiques (qui contient au moins 20% de DEET) sur la peau exposée et les vêtements
- Examiner minutieusement le corps après une exposition au risque de piqûre
- En cas de présence de l'insecte sur le corps, le retirer à l'aide d'un tire-tique (disponible en pharmacie), et désinfecter la zone de la piqûre
- Surveiller la zone de piqûre pendant 4 semaines.
- En cas d'apparition de plaques rouges et de signes généraux (fièvre, malaise, courbatures), consulter rapidement votre médecin.
- Et toujours adopter une vigilance particulière au sujet des enfants.

D'autres infections peuvent être transmises (plus rares), et il n'existe pas d'immunité acquise contre la borréliose de Lyme

ATTENTION AUX CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les chenilles processionnaires sont des insectes nuisibles dangereux, notamment à cause de leurs poils urticants qui peuvent causer des réactions allergiques chez l'homme et l'animal.

Voici quelques conseils pour vous en protéger :

- Eviter de stationner ou de passer trop près des pins et chênes, car elles font leurs nids essentiellement dans ces arbres (moins de risques en été en ce qui concerne les pins où la nidification se fait surtout au printemps)
- Certains oiseaux comme les mésanges sont des prédateurs naturels des chenilles processionnaires. Encourager ces oiseaux à rester dans votre jardin peut aider à contrôler la population des chenilles.
- Ne touchez JAMAIS les chenilles, leurs nids ou



leurs cocons à mains nues. Et éloignez les enfants des arbres susceptibles de les abriter

- Les animaux sont également à risque
- Apprenez à vos proches à reconnaître les chenilles processionnaires et à comprendre les risques qu'elles représentent.
- Si vous, ou un proche présente une réaction allergique après un contact, consultez un professionnel de santé immédiatement.

EDEN-CERF – LES ARTISTES À L'APPUI DE NOS ENGAGEMENTS SOLIDAIRES

Eden Cerf fait fleurir l'art au service de belles causes. L'exposition géante Koklykos du 11 mai au 16 juillet, menée en partenariat avec l'artiste plasticien Jerome Toq'r est une belle illustration de la volonté du centre commercial d'intégrer la culture et l'art dans sa proposition. Et aussi de sensibiliser l'opinion au recyclage des bouteilles en plastique et à la préservation de notre environnement par le biais d'un travail collectif.

830 personnes, soit 7 écoles du territoire, des Ehpad et des centres de loisirs ont participé à la réalisation de ce projet. Elles étaient présentes à l'inauguration avec les élus de Servon, de la CCOB et la députée de circonscription Mme Peyron.

Crédit Photos : Mairie de Servon, Photo Club Servon 77



DE NOUVELLES ENSEIGNES ET DES ANIMATIONS

6 nouvelles enseignes arrivent sur Eden-Cerf cet été. De la restauration avec Oubrigado, Marvelous et Nuri. De la chaussure et accessoires avec Deichmann. De l'aménagement de la maison avec Douce Literie et Toto Tissu.

Inscrivez-vous à notre newsletter ou suivez-nous sur les réseaux sociaux pour rester informé de nos animations. En septembre ça va être la fête !



SCAN ME



SCAN ME



SCAN ME



SCAN ME

DES HEURES SILENCIEUSES AU SERVICE DE L'INCLUSION

Réduire la musique d'ambiance pendant 1 heure tous les mardis et jeudis de 11h à 12h pour assurer une expérience de visite adaptée aux personnes atteintes de troubles du spectre autistique ou de misophonie. Une démarche inclusive qui profite à tous les visiteurs.



19^{ÈME} FÊTE DU VILLAGE

Rendez-vous incontournable de notre commune depuis 2008, la Fête du village accueille de nombreuses animations et démonstrations d'associations.

Cette année, malgré les quelques gouttes les Servonnais ont été au rendez-vous pour profiter des structures gonflables et du Bubblefoot.

Mais que serait une «Fête» sans musique, la Fanfare *Festi-ram* a su mettre de la bonne humeur tout au long de l'après-midi. Les associations de la commune toujours investies dans la vie de notre village nous ont offert de magnifiques prestations et animations diverses et variées. Nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux animaux, lapins, chèvres, cochons et poneys.



En début de soirée, *Inti*, le vainqueur du Servon Talent Show nous a fait l'honneur d'une démonstration de Break-Danse en incarnant le Joker. L'école de Hip-Hop de Pontault-Combault le groupe *Les Colts* nous a offert un spectacle de qualité. Pour finir la soirée 2 groupes de musique se sont succédé, *The Infernals* et *Scenik live*.

Un grand merci à tous les participants, aux agents de la mairie et aux bénévoles des associations sans qui cette journée n'aurait pas eu la même saveur.



SERVON SORT LE GRAND JEU POUR LE 14 JUILLET

La Municipalité vous donne rendez-vous à 21h30 pour une déambulation lumineuse et musicale à l'occasion de la retraite aux flambeaux dans les rues de Servon.

Difficile de célébrer la Fête nationale sans feu d'artifice ! Rendez-vous à 23h au Parc des Sports Dominique Stable. Nous nous retrouverons ensuite pour une soirée dansante.



LES ASSOCIATIONS

LE CLAS FAIT SON SHOW

Vendredi 9 juin, Théâtre et Danse nous ont présenté un spectacle magnifique.

Les comédiens ont joué une pièce de Jean-Claude Martineau « casting de rêve » adapté par Gilles GOURMELEN. Les comédiens et comédiennes ont vaincu leur stress afin de nous présenter leur pièce. Bravo à eux et un grand merci à Gilles pour toutes ses années de spectacles au CLAS.



Les danseuses nous ont enchantés par leur dynamisme et les jolis costumes après une belle année avec Lauryne MOLLET. Les petites danseuses étaient pleines de spontanéité pour notre plus grande joie. Les plus grandes avaient à cœur de nous montrer leurs techniques apprises durant l'année ainsi que leur plaisir de danser. L'émotion était présente pour remercier Lauryne...



GROS WEEK-END POUR LE CLAS LES 9 ET 10 JUIN, AVEC LES SPECTACLES ET FÊTE DE FIN D'ANNÉE.



Samedi 10 juin, le Roller.

Samedi soir, l'Horloge Fantastique, nous a entraînés dans un monde magique sur roulettes !

La fête originale de Nadine MANGIN valait le déplacement : A toute allure les petits fantômes, lutin magique et papillons féériques, magiciens/sorciers, et rollers extrêmes ont envahi la salle polyvalente au gré de la fameuse horloge qui s'était dérégulée.

Le top de cette Fête du Roller était, dans une salle plongée dans le noir, la parade lumineuse des quarante rolleur(es) : un vrai moment de féerie et très poétique.

Nous avons aussi vu l'éclosion de cocons blancs en jolis papillons, puis les plus grandes ont enflammé la piste au son de la fameuse danse de la série "Mercredi" avant cela, elles nous avaient présenté des figures techniques, pleines de grâce avec leurs longs foulards colorés. Sans oublier les sauts en tremplin. Pour les volontaires, les jeux pour les plus petites et la remise des diplômes pour tous(tes).

Le spectacle était présenté par Olivier Mangin avec chaleur et humour et Lou une ancienne élève de Nadine, de nombreuses mamans bénévoles encadraient nos rolleurs(es)... beaucoup d'investissement et de préparation pour un grand moment du CLAS !



NOUVEAU AU CLAS EN SEPTEMBRE 2023

Initiation à L'ENLUMINURE avec les méthodes des moines du moyen âge. Dès maintenant vous pouvez contacter Christine GIRLING au 06 03 65 20 11 (vendredi ou samedi)



JUDO CLUB DE SERVON

Planning et tarif 2023/2024

Judo Club de Servon 2023/2024							
Professeur	Cours	Année de Naissance	Jour	Horaire	Cotisation	Licence FFJDA	TOTAL Inscription
Seb	Baby-gym petite section maternelle	2020	Mercredi	11h00/12h00	190,00 €	X	190,00 €
Seb	Baby-dojo Moyenne section maternelle	2019	Mercredi	14h30/15h30	190,00 €	X	190,00 €
Seb	Baby-judo Poussinets	2017/2018	Mercredi	9h30/11h00	185,00 €	42,00 €	225,00 €
Seb	Mini Poussin	2015/ 2016	Mercredi	15h30/16h30	205,00 €	42,00 €	245,00 €
David	Poussin/Benjamin	2010 à 2014	Lundi	17h30/18h30	205,00 €	42,00 €	245,00 €
David	Poussin/Benjamin	2010 à 2014	Mercredi	16h30/18h00	205,00 €	42,00 €	245,00 €
David	Judo-Jujitsu-Pancrease Ados-Adultes	2009 et +	Lundi	18h30/20h00	205,00 €	42,00 €	102,00 €
Angelique	Remise en forme Taiso - Ladies' Training	2010 et +	Mardi et/ou Vendredi	19h00/21h00 et/ou 19h00/20h00	1 Heure 160,00€ 2 heures 210,00€ 3 heures 260,00€	X	160,00€ 210,00€ 260,00€
Remise de 5€ par adhérent à partir du 2ème adhérent de la même famille (frère/sœur/parents)							
Pour nous contacter adresse Mail : judoclub.servon77@gmail.com							

LE MILLE-PATTES SERVONNAIS (CLUB DE RANDONNÉE)

En chemin vers la nouvelle saison

Cette année, notre club de randonnée vient d'atteindre la centaine d'adhérents, dont les âges vont de 36 à 84 ans, marquant une progression spectaculaire de 50 % en 5 ans. C'est l'effet, principalement, de la popularité croissante de cette activité physique dont les bienfaits ne sont plus à démontrer. C'est aussi le résultat de l'attractivité du club lui-même, de son offre variée et de l'excellent bouche à oreille dont il bénéficie à Servon et au-delà.

Fin avril, le décès brutal de Marc Thiriet, notre ancien président (de 2017 à 2019), a bouleversé nos membres et douloureusement affecté notre équipe d'animation. Nous devons à Marc une grande part de notre développement et de notre organisation. Mais la vie continue et nos responsables ont à cœur de maintenir et étendre encore nos activités.

Concernant la saison 2022-2023 qui se termine, la fréquentation des randonnées a connu un bon niveau. Nous sommes heureux, notamment, de voir progresser la «

rando douce » du lundi après-midi, qui répond à un réel besoin de la part des personnes aux capacités physiques diminuées mais pour lesquelles la marche est recommandée.

En plus de nos sorties régulières les lundis, mardis, jeudis et dimanches, nous proposons des séjours de 2 à 7 jours, présentant différents niveaux de difficulté. Ainsi, nous avons accompagné en mai dernier 21 personnes dans le Val de Loire, alternant visites et randonnées agréables sous un soleil bienvenu. En septembre, nous serons 32 à nous diriger vers la station alpine de Saint-Jean-de-Sixt, à la découverte (plus sportive) du massif des Aravis. Enfin en octobre, ce sera un séjour touristique de 3 jours à Metz et à Nancy.

Toutes les personnes intéressées sont invitées à nous rejoindre au forum des associations de Servon, le samedi 9 septembre. Les membres de notre équipe seront là pour vous donner toutes les explications et recueillir votre adhésion.



GYM VOLONTAIRE DE SERVON (FITNESS & BIEN-ÊTRE)

La Gym Volontaire de SERVON - Fitness et Bien-Etre

Créée en 1984, la Gym Volontaire de Servon (GV) est une association qui propose des séances de FITNESS (Cardio, Renfo Musculaire Full Body, Abdo/Fessiers, Tabata, Pilate Roll...) et des séances de STRETCHING animées par 3 éducateurs sportifs, Anne-Catherine, Evelyne et Charly.

Ces cours s'adressent à tous à partir de 18 ans, avec des séances de niveaux d'intensité différents. Chaque semaine, 6h30 de pratique sportive sont ainsi accessibles aux adhérents (fréquentation illimitée).

La GV de Servon est affiliée à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et reconnue par le Label Qualité Club Sport Santé EPGV.

Le bilan de cette saison 2022-2023

Cette saison 2022-2023 s'achève sur une note très positive, puisque l'association réunit en cette fin d'année 75 pratiquants de 32 ans à 84 ans, soit 19 adhésions de plus que la saison précédente. Parmi ces 75 pratiquants, nous avons retrouvé 42 anciens adhérents mais surtout accueilli avec beaucoup de plaisir 33 nouveaux sportifs !

Cette saison, nos 3 animateurs se sont impliqués pour booster l'association en proposant durant les vacances scolaires des animations à thème pour assurer une continuité de la pratique sportive. Ainsi, des stages de Pilates, CrossTraining, Renfo Musculaire Full Body, Fitness-Fitsticks se sont déroulés sous le signe de la convivialité et de la bonne humeur.

Enfin, 4 adhérents « Remplaçant Occasionnel Bénévole » se sont formés aux Techniques Douces auprès de la Fédération, pour être en mesure d'animer un cours et remplacer au pied-levé un animateur en cas d'absence imprévue.



Une association Label Qualité Club SPORT SANTE

Depuis 2013, notre Fédération FFEPGV reconnaît le fonctionnement exemplaire de notre association en matière de gestion, de qualité des pratiques sportives et de respect des valeurs démocratiques en nous récompensant par le Label Qualité Club Sport Santé EPGV.



Cette distinction vient de nous être renouvelée pour la période 2022-2026. Soulignons que sur les 67 Clubs de GV en Seine & Marne, seuls 15 ont été labellisés, dont SERVON.

Un Bureau renouvelé

Danièle Falandry (12 ans de Secrétariat) et Josette Gautié (2 ans de Présidence) quittent leurs fonctions respectives. C'est l'occasion pour les adhérents et les animateurs de les remercier pour leur engagement et leur dévouement. Les membres du Bureau restants, Sylvie Viaouët (Trésorière) et Sylvie Fiévet (Secrétaire), sont ravis d'accueillir Sophie Ribreau-Stabile en tant que nouvelle Présidente, avec une prise de fonction dès septembre 2023.

Rejoignez-nous pour la nouvelle saison 2023-2024 !

Pour plus d'informations, contactez le Bureau : Gym-Servon77@gmail.com ou Sophie 06 14 87 36 50.

Venez participer à 2 cours d'essai gratuits.



PHOTO CLUB SERVON77

Une nouvelle année d'activités se termine avec la présentation de notre exposition sur les grilles de l'école « Panorama de la communauté de communes ». Ces photos en grands formats présentent les réalisations de nos adhérents, débutants ou confirmés, qui ont été effectuées durant cette année lors de nos sorties sur le thème des villages de la CCOB. Cette exposition répond à plusieurs critères : Être représentative de tous les participants à nos sorties et vous faire découvrir des vues des communes constituant notre territoire. Nous espérons que ces photos vous donneront envie, à votre tour, de parcourir rues et chemins afin de découvrir quelques perles que nous aurions oubliées.

Cette exposition n'aurait pas pu vous être présentée sans le concours de la CCOB, de la ville de Servon, du département de Seine-et-Marne et d'EDEN. Le photo club Servon77 tient à les remercier de leur soutien.

La fête du village vous a permis de rencontrer certains de nos photographes et d'admirer d'autres réalisations effectuées au cours de nos sorties.

FC SERVON EN NATIONALE

Pour la première fois le FC Servon a engagé deux équipes, une U10 et une U12 à un tournoi d'envergure nationale rassemblant plus de 12 000 joueurs amateurs allant de 6 à 13 ans, la Madewis Cup.

Ces deux équipes ont terminé respectivement à la 4ème et 6ème place des phases qualificatives de la région Ile-



de-France. Les joueurs se sont fièrement battus, ils ont vécu une expérience forte en émotions. Bravo aux enfants pour leur implication dans ce tournoi !

Bonnes vacances





REMISE DES RÉCOMPENSES AUX ÉLÈVES DE CM2

Le 10 juin, la remise des récompenses aux élèves de CM2 a eu lieu. Comme chaque année nous offrons des cadeaux pour les élèves de CM2 qui vont quitter l'école de la Butte aux Bergers pour aller au collège.

Nous sommes tous au fait du harcèlement scolaire et des dégâts qu'il cause. C'est pour cela que cette année, en plus de la calculatrice offerte dont ils auront besoin en 6ème, nous leur avons offert un livre : « Même pas Drôle ! » dont les auteurs Christophe Jan et Aurélie Montassier nous ont fait la gentillesse de présenter le livre et de le dédicacer aux enfants qui le désiraient. Ils ont eu un vif succès. Nous avons pu ensuite, en présence de certains élus et des maîtresses de ces classes, prendre un goûter. Un magicien était là en close up pour amuser les parents et les enfants et une machine à photo leur a permis de faire leur plus beau sourire ou plus belle grimace.

Nous souhaitons à nos enfants servonnais de très belles vacances et une très bonne rentrée scolaire au collège.



PRÉVENTION ROUTIÈRE

Le 23 mai, a eu lieu la remise des récompenses de la prévention routière pour les CM1 et CM2. Cette année, à la différence des autres années, seuls les CM2 ont été notés et classés et eux seuls ont pu participer au challenge départemental qui s'est passé le mercredi 14 juin 2023 à Bois-le-Roi. Cependant les deux niveaux ont été récompensés par plein de super cadeaux achetés grâce à différents sponsors qui ont été très généreux (LE SERVONNAIS, EDL, TP 2000, ARCADE-VYV, ALPHA TP, TRUFFAUT, FORME EVASION, BUFFALO GRILL, ELD, EDEN, HYPER U, INTERSPORT, BUREAU VALLEE, O MARCHE FRAIS).

Au vu de ce changement, l'année prochaine, seuls les CM2 seront conviés à cette remise.



Les trois premiers ont eu un vélo chacun, dont 2 vélos électriques qui nous ont été offerts par le magasin Hyper U. (Anis KE-NAISSI, Romain GIL, Evan ROUMANE)



Rappelons que chaque année la police municipale, que nous remercions, forme selon



le niveau à la sécurité routière et piétonnière toutes les classes de l'école. Maintenant nos enfants sont prêts à circuler en toute sécurité.

OUVERTURE DE CLASSE

L'an passé, l'académie nous avait informés en juin de l'ouverture d'une 18^{ème} classe pour septembre 2022. Malheureusement elle a été refermée une semaine après la rentrée sur sa décision. Nous avons pour cela été obligés de louer un 3^{ème} modulaire et tout réagencer. Avec cette fermeture la bibliothèque avait retrouvé sa fonction initiale.

Avec l'obligation d'avoir des effectifs de 24 élèves maximum en GS, CP et CE1, l'inspectrice d'académie nous a confirmé l'ouverture d'une 18^{ème} classe à la rentrée 2023.

Nous allons donc adapter le mobilier dans la bibliothèque afin d'y accueillir cette classe.

Il y aura donc à la prochaine rentrée 18 classes.



SOUTIEN SCOLAIRE

Cela fait plusieurs années que nous essayons de mettre en place le soutien scolaire. Grâce à des citoyens bénévoles et à la société Algeco, le soutien a enfin pu commencer en juin. Il se déroule dans des salles mises à disposition en mairie et ce en cours individuel et au maximum par 3.

Attention il ne faut pas confondre le soutien scolaire qui est fait par des bénévoles et qui est gratuit et mis en place et géré par la mairie, c'est-à-dire qu'il faut vous inscrire auprès de Christelle Mercier au service scolaire, et l'étude dirigée qui est payante, qui se fait à l'école et par des maîtresses.

Ce sont deux services complètement différents mais qui peuvent se compléter. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à vous rapprocher du service scolaire de la mairie : service.scolaire@servon.fr



UNE OUVERTURE VERS LA CULTURE ET LE SPORT

Depuis la rentrée 2022, la mairie a mis en place avec les professeurs des écoles, des interventions en musique avec la fédération nationale des CMR.

Les parents ont donc pu voir le fruit du travail de leurs enfants le 13 juin dans la salle Roger Coudert .

La représentation a été très appréciée des parents et les enfants ont adoré monter sur scène.

Un professeur d'anglais du collège est intervenu tout au long de l'année dans les classes de cm2 afin de leur donner de bonnes bases pour leur arrivée en 6ème. Certains d'entre eux l'auront peut-être comme enseignante à la rentrée...

N'oublions pas aussi l'intervention du club de tennis de Servon depuis 1 an prise en partie en charge financièrement par la mairie et par le club. Les enfants apprécient également ce moment sportif.

A la rentrée 2023, ces interventions si elles sont de nouveau validées par l'inspectrice d'académie et le corps enseignant auront de nouveau lieu.

La commission enfance et jeunesse en collaboration avec l'aide et le soutien du corps enseignant et des associations s'efforce de trouver et de subventionner des activités extérieures afin d'ouvrir sportivement, artistiquement et culturellement l'esprit de nos élèves et ainsi de donner à tous la possibilité d'y accéder.



BACHELIERS

Pour la 3^{ème} année aura lieu la remise des récompenses des bacheliers. Celle-ci se fera à la mairie le **samedi 16 septembre**. L'inscription est obligatoire afin que nous vous envoyions par la suite une invitation. Des bons cadeaux, un pot et d'autres surprises vous attendent lors de cette cérémonie.

Attention seuls les présents lors de cette journée se verront récompensés. Si vous n'êtes pas disponible, un de vos proches devra vous représenter.

Si vous désirez assister à cet évènement, veuillez envoyer un mail avec votre relevé de notes à l'adresse suivante : servicescolaire@servon.fr

Nous vous attendons, et nous espérons que tout s'est bien passé et que vous avez obtenu les écoles dans le supérieur que vous espériez avoir.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes vacances



LA FCPE ORGANISE LE CARNAVAL DE SERVON

Cette année, pour le plus grand bonheur des petits et des grands, l'équipe FCPE a organisé le carnaval de Servon, avec la participation de la mairie !

Ce samedi 1^{er} avril, la météo était heureusement clémente et a permis une après-midi carnavalesque sous le signe de l'amusement !

Parents et enfants, tous plus beaux les uns que les autres, ont profité d'un moment joyeux et gourmand, autour du stand buvette, tenu par les parents bénévoles de la FCPE : Boissons, gâteaux, bonbons, il y en avait pour tous les goûts !



Le club des majorettes "les Angels de Brie" a mené le défilé dans la joie et la bonne humeur et nous a offert un spectacle très rythmé pour clôturer cette chouette journée.

Vous étiez nombreux à participer à cet évènement et avez contribué à sa réussite ! Merci !

L'équipe FCPE Servon



L'ACCUEIL DE LOISIRS FAIT SON CINÉMA

Durant ces vacances scolaires, nous avons découvert de nombreux univers cinématographiques. Les maternelles ont réalisé des activités autour de «Pat'patrouille», «Miraculous» ou encore «Winnie l'ourson». De leur côté, les élémentaires ont pu réaliser des activités autour «d'Harry potter», «Star wars» ou encore «Mario bros».

Nous continuons tous ensemble de préparer notre événement qui sera sur le thème du cinéma dans le monde. Les enfants ont donc continué leurs décors et ont avancé sur leurs représentations qui seront présentées le samedi 1er juillet 2023.

Durant ces deux semaines de vacances, les enfants des classes maternelles sont également allés au Zoo du Bois d'Ailly à Férolles et ont participé à une journée intercom-

munale organisée à Servon avec l'intervenant « La ferme Tiligolo ». Plusieurs stands autour de la ferme ont été organisés par les 4 communes et les enfants ont également profité des animaux de la ferme.

De leur côté, les enfants des classes élémentaires sont allés faire de l'accrobranche à Chichoune Accroforest à Lésigny et nous sommes également allés visiter le musée Grévin à Paris durant une après-midi



SÉJOUR AVEC L'ACCUEIL DE LOISIRS

Nous sommes partis en séjour à Longeville-sur-mer, en Vendée, du lundi 24 avril au vendredi 28 avril 2023. Le groupe était composé de 18 enfants servonnais de 8 à 11 ans.

Durant cette semaine, nous avons visité le parc du Puy du fou sur deux jours et avons découvert de nombreux spectacles intérieurs et extérieurs sur le thème des temps médiévaux. Nous en avons pris plein les yeux.

Nous avons fait de belles veillées entre soirée dansante, soirée jeu : «Loup garou» et soirée Laser Game, les enfants étaient plus que ravis.

Pour la dernière journée du séjour, nous avons fait du catamaran le matin et du surf l'après-midi avec un beau soleil.

Le groupe était super, nous sommes rentrés tous avec de beaux souvenirs.



PRINTEMPS INTERCO'GO À L'ESPACE JEUNES

Durant ces vacances, les jeunes ont profité de plusieurs activités.

La première semaine, ils ont pu découvrir de nouveaux jeux de société grâce à un intervenant qui nous les a présentés. Ils ont adoré tous les jeux présentés, donc nous les avons tous achetés ! Cela promet de futures parties de jeux de société endiablées !!

Nous avons ensuite passé une journée à Brie-Comte-Robert, avec les espace jeunes de Chevry-Cossigny, Varennes-Jarcy et Brie-Comte-Robert, où les jeunes ont pu s'affronter par équipe durant la journée Interco'go sur le thème de la prévention. Au programme, Bubble game, quiz, parcours du combattant, énigme, rébus et autres jeux. Pour finir la journée, nous avons partagé un goûter tous ensemble.

Pour les jeunes plus adeptes d'activités physiques, nous avons passé un après-midi à l'accrobranche de Lésigny. Certains nous ont offert de beaux moments de rigolades !

Une soirée barbecue a été organisée. Les jeunes ont adoré, cela annonçait l'arrivée de l'été.

ARTICLE SERVON TALENT SHOW

Le samedi 3 juin à 20h a eu lieu la 1ère édition de Servon Talent Show en salle polyvalente Roger Coudert.

Ce concours de talent était ouvert, sur inscription, aux jeunes de 10 à 17 ans de Servon et des alentours.

Nous avons eu la chance de compter parmi nous 3 membres de jury. Nolween, modèle photo, mannequin et 2ème dauphine aux élections Miss Seine-et-Marne 2022, Kelyan, une jeune de Servon championne régionale de handball avec son équipe et Meg-Anne, danseuse de bachata, de danse orientale...

Elles ont dû noter les 13 représentations sur différents critères afin de définir 3 gagnants à la fin de la soirée.

Nous avons donc pu voir, sur scène, une impro de guitare électrique, du break dance, du chant, de la danse, de la magie et des acrobaties.

En 3ème position, Maellys et Lucie ont remporté 4 places pour la patinoire de La Cartonnerie à Dammarie-les-Lys, en 2ème position, Anthony, a gagné une

entrée pour la plage de la base de loisirs de Torcy avec une session Canoë-Kayak et une session Squash-Tennis-Badminton. Enfin, le grand vainqueur est reparti avec 2 places au Parc Astérix et la possibilité de venir faire une représentation à la fête du village le samedi 17 juin.

Cette première édition a eu un franc succès avec plus d'une centaine de personnes venues y assister.

Nous aurons la joie et le plaisir de vous retrouver l'année prochaine pour une 2ème édition. Alors, jeunes talents, commencez à vous entraîner !

Nous sommes allés au musée Grévin, avec l'accueil de loisirs. Tous se sont amusés à prendre la pose aux côtés de leur célébrité préférée.

Pour ceux qui avaient besoin de se dépenser, nous sommes allés à Touch Activ Games à Pontault-Combaault. Pour prendre des forces, nous avons mangé au McDo avant de nous dépenser.

Pour la dernière soirée des vacances, nous avons fait une soirée casino. Au programme, poker, roulette, black jack... Certains de nos jeunes s'étaient mis sur leur 31 !

Nous avons tous passé de bonnes vacances et attendons les prochaines avec impatience.



Elles ont dû noter les 13 représentations sur différents critères afin de définir 3 gagnants à la fin de la soirée.

Nous avons donc pu voir, sur scène, une impro de guitare électrique, du break dance, du chant, de la danse, de la magie et des acrobaties.

En 3ème position, Maellys et Lucie ont remporté 4 places pour la patinoire de La Cartonnerie à Dammarie-les-Lys, en 2ème position, Anthony, a gagné une

L'HISTOIRE DE SERVON

**SUR LA PLACE DU VILLAGE, QUI EST PLUTÔT UN SIMPLE CARREFOUR,
SE TROUVE LE BÂTIMENT QUI A ÉTÉ MAIRIE ET ÉCOLE PUIS POSTE,
CONSTRUIT ENTRE 1875 ET 1878 ;**

LES ANTÉCÉDENTS

On ne sait pas où se trouvait avant 1847 la «maison commune» qui recevait les réunions des élus. Un décret de la convention de 1793 prône une école pour les communes de 400 à 1500 habitants. En 1817 le Préfet propose l'envoi des enfants à Brie, car il n'y a à Servon ni école ni instituteur mais la commune refuse cette solution, on ne sait où la classe se tient.

DES BÂTIMENTS PERMANENTS SONT FINALEMENT AMÉNAGÉS

En 1836 une petite maison est louée pour 145 francs par an en bas de la rue de la République avec salle de classe unique, logement d'instituteur, jardin et fournil à pain.

En 1847 une grande maison avec étage et jardin est achetée dans le coude du chemin des Limières : «maison d'école», salle de mairie et logement d'instituteur, à cette occasion il fut tenté, sans succès, de récupérer



Vue traditionnelle «mairie - école»



Vue latérale d'origine avec talus, annexes et clôture

le capital de la «Rente Mallier», constituée au 16 siècle pour payer un maître d'école et versée au département après la Révolution.

Lors de la guerre de 1870 cette école fut réquisitionnée par les prussiens pour y loger des troupes, les quelques dégâts ont été indemnisés ensuite.



Marie Grenier Cercle d'Histoire

"In memoriam "

Notre adhérente Yvette Despres née Lefebvre nous a quittés à Pâques à l'âge de 91 ans. Elle avait la particularité rare d'être née à Servon et d'y avoir passé toute sa vie. Ses souvenirs sur la vie au village ont été des apports précieux pour le cercle d'histoire, et beaucoup connaissent sa convivialité et son extrême gentillesse. Nous lui devons entre autres la précieuse photo du mariage en 1947 de l'instituteur du primaire M. Cuillé et de la maîtresse des petits Mlle Wolf, où toute la classe était présente. (déjà publiée). Les membres du cercle d'histoire tiennent à lui rendre un hommage affectueux.

CALENDRIER DES RAMASSAGES

Les Servonnais sont priés de bien vouloir sortir la veille au soir leurs containers et de les ranger une fois vidés avant la fin de la journée. Nous vous en remercions.

Ordures ménagères : mercredi et samedi
Collecte sélectif : tous les vendredis matin

Encombrants : 3^{ème} mardi du mois soit le 18 juillet, le 15 août et le 19 septembre. Les encombrants doivent être déposés également la veille au soir devant chaque habitation. Certains objets ne seront pas ramassés (Pneu, Verre, Huile...) Se conformer aux prescriptions du SIETOM indiquées sur le site de la mairie.

Branchages : 2^{ème} lundi du mois d'avril à novembre
Déchets verts : Tous les vendredis des semaines paires

POSTE DE POLICE MUNICIPALE

En fonction des nécessités et des effectifs, les horaires sont susceptibles de changer, notamment, hors périodes scolaires. Notre service de police municipale est ouvert :

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h
le mercredi de 13h à 17h30.

En cas d'urgence contactez le 17

Si vous êtes victime d'une infraction sur la commune nous vous invitons à utiliser le site de pré-plainte (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr) ou vous rendre au commissariat de police.

CARNET D'ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Eyana OULD **GORINE** née le 14 février 2023 à Quincy-Sous-Sénart
Sana **ABDUL HAK MOHAMAD** née le 23 mars 2023 à Quincy-Sous-Sénart
Luca, Robert, Henri **HERVÉ** né le 24 avril 2023 à Quincy-Sous-Sénart
Bruna **BOURVA** née le 17 mai 2023 à Melun
Ophélie, Zoé **QUÉRU** née le 30 mai 2023 à Quincy-Sous-Sénart

COUPON LIVRE DE NAISSANCE

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Mail :

Téléphone :



À retourner en mairie au service scolaire.

LISTE D'OPPOSITION



L'été arrive à grands pas, nous vous souhaitons les meilleurs moments de détente en famille. La dernière tribune de la liste majoritaire a encore vu des attaques nominatives à notre égard, nous ne répondrons pas à cette polémique stérile ! Notre commune rencontre plusieurs problèmes majeurs liés aux constructions de nombreux logements. S'ABRITER DERRIÈRE LA LOI SRU N'EST PAS RESPONSABLE !! A ce titre il reste environ 150 logements à réaliser pour être aux normes, le préfet l'a confirmé et n'a pas impacté financièrement SERVON comme annoncé.

Enfin, la municipalité semble tenir compte de nos remarques formulées depuis 2016, concernant le manque de structures de la commune (écoles, crèches, centre de loisir) Il est urgent que le Maire et son adjoint mesurent l'impact sur l'environnement et répondent aux besoins des habitants. Les urbanisations rapides entraînent des conséquences négatives, telles que la saturation des TRAFICS ROUTIERS, et l'augmentation des coûts en termes d'infrastructures publiques (crèches, écoles, centre de loisirs) N'OUBLIONS PAS QUE SERVON TRAINE DE NOMBREUSES CASSEROLES POUR MAUVAISE GESTION (stade, parcours de santé) ET SE TROUVE ENLISE DANS DES MEANDRES JURIDIQUES.

Nous prônons une large concertation, pour ne pas dégrader nos infrastructures qui souffrent. De nouvelles réalisations engendreraient une pression sur les ressources naturelles et réduiraient les espaces verts des Servonnais. Respectons nos choix d'être venus habiter SERVON plutôt que CRETEIL. Il est donc urgent de trouver un équilibre entre un développement urbain modéré et étalé dans le temps en rapport avec NOS CAPACITES FINANCIERES. Notre groupe est disposé à la concertation, dans l'écoute et le respect du droit à la différence.

Nous restons vigilants pour tous, merci de vos soutiens

LISTE MAJORITAIRE



Gérer une commune, c'est faire face aux multiples difficultés quotidiennes, trouver des solutions aux problèmes les plus graves et prévoir l'avenir en terme d'infrastructures.

Notre équipe s'y attèle chaque jour, avec toujours à l'esprit, la maîtrise des dépenses qui nous a permis de ne pas augmenter les impôts communaux depuis deux mandats (certains impôts locaux augmentent, mais pas ceux de la commune).

Et pourtant, tribune après tribune, les critiques désolantes et souvent contradictoires de l'autoproclamé chef de file de l'opposition viennent tordre les réalités, sans craindre d'affirmer aujourd'hui le contraire de ce qu'il écrivait hier..

Ainsi, pendant des années, il clamait que Servon n'était pas soumis à la loi SRU et donc que nous mentionnions en expliquant que si nous ne faisons pas le minimum de constructions obligatoires, Servon serait durement sanctionné par l'état.

Voilà qu'aujourd'hui il dit à qui veut l'entendre « voyez ils mentent, le Préfet n'a pas sanctionné Servon ! ». Mais évidemment, puisque nous avons fait le nécessaire pour l'éviter !!!

Parfois, l'incohérence de ses raisonnements laisse sans voix...

Pour le reste, sa position est simple, soit il critique ce que nous faisons, soit il s'en approprie sans vergogne la paternité !

Encore quelques temps et sans doute nous dira-t-il que nos projets de nouvelle école, de micro-crèches, de jardins familiaux, de renforcement de la vidéo protection, de déménagement du poste de police municipale sont en fait les siens...

Il ose tout, même remercier les Servonnais pour un soutien qui n'existe que dans son imagination, puisque, rappelons le, il a perdu 4 élections de suite...

*Les textes des tribunes sont fournis par les groupes politiques. En aucun cas, le Directeur de publication du Servon mag' et la ville ne peuvent effectuer des modifications sur ces derniers, même orthographiques.

FEU D'ARTIFICE DE SERVON

2023

23H |

21h00 - Retraite aux flambeaux
23h00 - Feu d'artifice
23h30 - Bal dansant

Vendredi 14 juillet

servon

Village de la Fête